



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016

**Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire
17h30 – Séance publique du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2016.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-03. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Collaborateur occasionnel bénévole à des événements municipaux à caractère culturel et festif – Convention.

Rapporteur : Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances

- I-01. FINANCES – Budget Ville – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.
- I-02. FINANCES – Budget Ville – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.
- I-03. FINANCES – Budget Ville – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.
- I-04. FINANCES – Budget Ville – Vote des taux des contributions directes – Exercice 2016.
- I-05. FINANCES – Budget Ville – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.
- I-06. FINANCES – Budget annexe Assainissement – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.
- I-07. FINANCES – Budget annexe Assainissement – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.
- I-08. FINANCES – Budget annexe Assainissement – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.
- I-09. FINANCES – Budget annexe Assainissement – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.
- I-10. FINANCES – Budget annexe Eau – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.

- I-11. FINANCES – Budget annexe Eau – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.
- I-12. FINANCES – Budget annexe Eau – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.
- I-13. FINANCES – Budget annexe Eau – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.
- I-14. FINANCES – Budget autonome du Tourisme – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.
- I-15. FINANCES – Budget autonome du Tourisme – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.
- I-16. FINANCES – Budget autonome du Tourisme – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.
- I-17. FINANCES – Budget autonome du Tourisme – Vote du Budget Primitif - Exercice 2016.
- I-18. FINANCES – Budget Pompes Funèbres – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.
- I-19. FINANCES – Tarifs des services communaux – Actualisation 2016.
- I-20. FINANCES – Révision des durées d'amortissement.
- I-21. FINANCES – Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Rapporteur : Madame Nathalie BRET, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines et à la Communication

- 2-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 6^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement

- 3-01. URBANISME – Extension du projet de cimetière de la Rine – Autorisation donnée au Maire de signer la demande d'autorisation de défrichement sur l'emprise du projet.
- 3-02. AMÉNAGEMENT – Contrat de prestations intégrées (CPI) pour la programmation et le lancement d'une consultation d'opérateurs immobiliers en vue de la réalisation d'un programme résidentiel mixte dans le secteur de Saint-Éloi.

Rapporteur : Monsieur Egidio GUARINO, Conseiller Municipal, délégué aux Sports

- 4-01. SPORT – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Bitoise.

Rapporteur : Monsieur Luca ZEPPA, Conseiller Municipal, délégué à l'Assainissement, aux Réseaux et aux Entreprises

- 5-01. RÉSEAUX – Création d'une ligne souterraine Haute Tension (63 000 volts) entre Mouans-Sartoux et Biot (poste électrique dit de Valbonne – route des Lucioles RD 504) dite liaison Groulles-Valbonne – Avis sur le dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Valbonne.
- 5-02. ASSAINISSEMENT – Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°64, 71, 72, 73, 78, 80, 81,82, 83 et 84.

Rapporteur : Madame Claire BAËS, Conseillère Municipale, déléguée au Tourisme, aux Métiers d'arts et aux Jumelages

6-01. TOURISME – Adhésion à la Côte d'Azur Card.

Rapporteur : Monsieur Maximilian ESSAYIE, Conseiller Municipal, délégué à l'Écocitoyenneté et à la politique Culturelle

7-01. ENVIRONNEMENT – Festival de l'innovation Eco-Citoyenne « Les Souffleurs d'Avenir » - Convention de partenariat avec l'association Alternatiba 06 - Autorisation donnée au Maire de solliciter des demandes de subventions.

Rapporteur : Monsieur Christophe SABA, Conseiller Municipal, délégué au Commerce et à l'Artisanat

8-01. COMMERCE – Révision du droit de place du marché hebdomadaire.

Rapporteur : Madame Karine GIOGLI, Conseillère Municipale, déléguée au Patrimoine

9-01. OPÉRATIONS FACADES – Versement d'une subvention – Immeuble situé 4 rue de la Poissonnerie.

Biot, le 23 mars 2016



Le Maire,

Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e

VILLE DE BIOT

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 31 MARS 2016

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 17 heures 30.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2016.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Maire ou son représentant.

Collaborateur occasionnel bénévole à des événements municipaux à caractère culturel et festif – Convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES, Madame AUFEUVRE)

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, selon la nature de l'intervention du collaborateur occasionnel bénévole à signer la convention et son annexe jointes à la délibération.

FINANCES

Budget Ville – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES, Madame AUFEUVRE)

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 852 462,79 €.

VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 dont la balance générale présente un excédent de fonctionnement de 4 534 264 ,53 € et un solde positif de la section d'investissement de 246 030,75 € soit un résultat global de clôture de 4 780 295,28 €.

Budget Ville – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Budget Principal de la Ville comme présenté.

Budget Ville – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget Principal de la Ville comme présenté.

Budget Ville – Vote des taux des contributions directes – Exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la stabilité des taux d'imposition 2016 tels que reportés.

Budget Ville – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

VOTE le Budget Primitif 2016 de la Ville par chapitre.

Budget annexe Assainissement – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 505 850,47 €.

VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 dont la balance générale laisse apparaître un excédent d'exploitation de 1 018 132,79 € et un solde négatif de la section d'investissement de 84 605,79 € soit un résultat global de clôture de 933 527,00 €.

Budget annexe Assainissement – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de l'Assainissement comme présenté.

Budget annexe Assainissement – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget Annexe de l'Assainissement comme présenté.

Budget annexe Assainissement – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le vote du Budget Primitif 2016 de l'Assainissement par chapitre.

RAPPELLE le maintien de la redevance assainissement à 1.20 € par m³.

Budget annexe Eau – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 72 052,88 €.

VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 qui laisse apparaître sur la balance générale un excédent d'exploitation de 87 208,60 € et un solde positif de la section d'investissement de 1 538,97 € soit un résultat global de clôture de 88 747,57 €.

Budget annexe Eau – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de l'Eau comme présenté.

Budget annexe Eau – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget Annexe de l'Eau comme présenté.

Budget annexe Eau – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le vote du Budget Primitif 2016 de l'Eau par chapitre.

RAPPELLE le maintien du montant de la surtaxe eau à 0,01€ HT par m³ d'eau consommé.

Budget autonome du Tourisme – Vote du Compte Administratif – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.

VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 qui laisse apparaître sur la balance générale un excédent de fonctionnement de 15 772,71 € soit un résultat global de clôture de 15 772,71 €.

Budget autonome du Tourisme – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du Budget autonome du Tourisme comme présenté.

Budget autonome du Tourisme – Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget autonome du Tourisme comme présenté.

Budget autonome du Tourisme – Vote du Budget Primitif - Exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le vote du Budget Primitif 2016 de l'Office Municipal de Tourisme par chapitre.

Budget Pompes Funèbres – Vote du Budget Primitif – Exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le vote du Budget Primitif 2016 des Pompes Funèbres par chapitre.

Tarifs des services communaux – Actualisation 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

ADOPTE les tarifs 2016 tels qu'ils sont indiqués en complément des dispositifs exposés dans les délibérations visées.

Révision des durées d'amortissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 22 mars 2011 relative à la révision des durées d'amortissement des immobilisations.

FIXE les nouvelles durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles qui serviront à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget, telles que mentionnées dans l'état.

Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

ADOpte les dispositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

URBANISME

Extension du projet de cimetière de la Rine – Autorisation donnée au Maire de signer la demande d'autorisation de défrichement sur l'emprise du projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la demande de défrichement sur les parcelles communales cadastrées section BE I 255, 256, 261, 262, 2253 et 2255.

AMÉNAGEMENT

Contrat de prestations intégrées (CPI) pour la programmation et le lancement d'une consultation d'opérateurs immobiliers en vue de la réalisation d'un programme résidentiel mixte dans le secteur de Saint-Éloi.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le contrat de prestations intégrées pour la programmation et le lancement d'une consultation de concepteurs et d'opérateurs immobiliers en vue de la réalisation d'un programme résidentiel mixte dans le secteur de Saint-Éloi.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ce Contrat de Prestation Intégrée (CPI) avec la SPL Sophia ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

SPORT

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Biotoise.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

ADOpte au bénéfice de l'association « US BIOT » l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder au versement de la dite subvention.

DIT que le détail de ce vote sera inscrit au budget de l'exercice 2016 au chapitre 65, article 6574.

RÉSEAUX

Création d'une ligne souterraine Haute Tension (63 000 volts) entre Mouans-Sartoux et Biot (poste électrique dit de Valbonne – route des Lucioles RD 504) dite liaison Groulles-Valbonne – Avis sur le dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Valbonne.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

EMET un avis favorable sur l'utilité publique et le tracé général des ouvrages projetés en vue de l'institution de servitudes et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune de Valbonne.

DEMANDE à RTE de soumettre et de mettre au point avec la commune un plan de phasage détaillé.

DEMANDE à RTE d'assister la commune dans les plans de communication qu'elle élaborera et d'y participer, notamment vis-à-vis des entreprises riveraines des voies concernées.

ASSAINISSEMENT

Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°64, 71, 72, 73, 78, 80, 81,82, 83 et 84.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section BH, n° 64, 71, 72, 73, 78, 80, 81, 82, 83 et 84, pour une superficie totale de 27 446m² (2ha74a46ca), pour un montant de 1€ conformément à la promesse de vente.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférant.

TOURISME

Adhésion à la Côte d'Azur Card.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

ADHÈRE à la COTEDAZUR-CARD® créée par le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de partenariat et la Charte.

INTEGRE la visite guidée du village de Biot ainsi que d'une verrerie dans la COTEDAZUR-CARD®.

FIXE le tarif adulte à 12€ pour la visite guidée du village et d'une verrerie, la gratuité étant appliquée pour les enfants de moins de 12 ans.

MODIFIE la régie de recettes « Vente de guides touristiques et culturels » pour permettre la perception des recettes provenant de la « COTEDAZUR-CARD® ».

ENVIRONNEMENT

Festival de l'innovation Eco-Citoyenne « Les Souffleurs d'Avenir » - Convention de partenariat avec l'association Alternatiba 06 - Autorisation donnée au Maire de solliciter des demandes de subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Alternatiba 06.

PREND ACTE que Madame le Maire, ou son représentant, sollicitera des subventions auprès des collectivités locales, notamment le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention ou soutien auprès d'autres partenaires.

COMMERCE

Révision du droit de place du marché hebdomadaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE les modifications de tarif du droit de place du marché hebdomadaire tels que définis..

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} juin 2016.

OPERATION FACADES

Versement d'une subvention – Immeuble situé ■ rue de la Poissonnerie.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE l'attribution à ■ d'une subvention de 6 741,90 € (six mille sept cent quarante et un euros et quatre-vingt dix centimes) pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis ■ rue de la Poissonnerie à Biot.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de ces subventions par imputation de la dépense à l'article 2040 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 20 et annonce la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal le mercredi 18 mai à 18 heures 30.

Biot, le 6 avril 2016

Le Maire,




Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.